

**Sujet :** [INTERNET] Enquête Publique Oxena

**De :** Ghislain Laviolette <ghislain.laviolette@relaisdor.fr>

**Date :** 18/11/2021 14:24

**Pour :** "'pref-consultation-enquete-publique4@drome.gouv.fr'" <pref-consultation-enquete-publique4@drome.gouv.fr>

**Copie à :** Nathalie Jamis <nathalie.jamis@relaisdor.fr>

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Monsieur Finetti Jacques

Monsieur,

Suite au dépôt par le Laboratoire Oxena d'un dossier de demande d'autorisation environnementale, une servitude d'utilité publique concerne ma société « Relais d'Or Vallée du Rhône » avec comme indication :

« Interdiction de construire un établissement recevant du public (ERP) difficilement évacuable » et par extension « interdiction d'accueillir du public dans les locaux ».

Même si ma société n'a pas vocation à accueillir au quotidien ses clients sur le dépôt de Portes les Valence, nous avons mis en place une cuisine professionnelle pour réaliser une à deux fois par mois des démonstrations produits en invitant une vingtaine de clients. Pouvez-vous, svp, me confirmer que ce rituel commercial est toujours envisageable avec le passage de l'entreprise OXENA au statut de Seveso seuil Haut ?

De plus, est ce que cette servitude a un impact sur notre développement et le recrutement dans le futur de nouveaux collaborateurs dans nos services administratifs ? En effet, nous avons fait le choix de regrouper l'ensemble de nos services administratifs sur ce dépôt. IL est donc fortement probable que notre développement justifie dans les prochaines années des recrutements sur des postes sédentaires voir un agrandissement de l'entrepôt et de nos bureaux.

Je vous remercie par avance pour votre retour,


Cordialement

Ghislain Laviolette  
Directeur Relais d'Or VDR

[Relais d'Or Vallée du Rhône](#)

[Tel : 06 13 49 47 36](#)

[Mail: ghislain.laviolette@relaisdor.fr](mailto:ghislain.laviolette@relaisdor.fr)

 miko-logo-relais-dor  
(1)